

HISTOIRE LOCALE

NOUVELLE SERIE

Le travail de révision des voies communales

Ce livre est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France*, dirigée par M.-G. Micberth, qui compte plus de 3135 titres à ce jour. « Le travail de révision des voies communales, opéré en 1867 (...) a eu pour effet de classer séparément les chemins présentant un véritable caractère d'utilité et ceux qui n'offrent qu'un caractère secondaire. La loi du 11 juillet 1868 a eu en vue l'achèvement, dans un délai de dix ans, à partir du 1^{er} janvier 1869, des chemins compris dans la première classe ; ce délai a été prolongé depuis, jusqu'au 31 décembre 1882. Les communes qui avaient des chemins vicinaux à construire ont été divisées de la manière suivante : 1° celles qui possédaient les ressources nécessaires pour assurer, dans le délai fixé, la construction



de leurs chemins, et qui, par conséquent, n'avaient pas besoin de secours ; 2° celles dont les ressources étaient insuffisantes pour faire face aux dépenses auxquelles elles avaient à pourvoir pour terminer leurs chemins dans le même laps de temps. Ces dernières constituent le réseau subventionné, et la seule condition qui leur a été imposée pour participer aux avantages offerts par les dispositions de la loi du 11 juillet 1868, c'est qu'elles s'imposeraient le maximum des ressources ordinaires, c'est-à-dire cinq centimes spéciaux et trois journées de prestations.»

Bientôt réédité

Mantes-la-Jolie

et son arrondissement

par Victor MOLARD

« Je viens à Mantes
ma jolie »

Dès le XVII^e siècle, à l'époque du développement des services postaux, la ville prit le nom de Mantes-sur-Seine, afin d'éviter toute confusion avec Nantes. En 1930, lors de sa fusion avec le village voisin, elle fut appelée Mantes-Gassicourt, puis en 1953, elle adopta son nom définitif. Le site exceptionnel de la vallée de la Seine où elle fut bâtie est sans doute à l'origine de cette appellation qu'elle avait depuis longtemps officieusement, bien que, moins sérieusement, certains racontent que celle-ci ferait référence à une lettre

écrite par Henri IV à sa maîtresse Gabrielle d'Estrées qui résidait à Mantes : « Je viens à Mantes ma jolie ». Vers la fin du haut Moyen Âge, un port de pêche existait sur son site. La ville se développa ensuite autour d'une motte castrale édifée pour défendre l'accès de la Seine et la frontière avec le Vexin normand. Sa position stratégique lui permit de devenir un lieu de commerce et d'échanges, mais lui fit subir aussi de nombreux désastres. Fortifiée à plusieurs reprises, la cité reçut de fréquentes visites de monarques. Louis VI lui concéda une charte de commune en 1110 et Philippe Auguste y mourut le 14 juillet 1223. Enjeu majeur lors de la guerre de Cent Ans, la ville changea souvent de maîtres et plus tard, Henri IV y installa son quartier général en vue de sa conquête de Paris, le 22 mars 1594.

Les foires et marchés, les ponts et chaussées

Le livre s'ouvre sur la division territoriale de la France avant 1789, l'administration départementale avec le préfet, le conseil de préfecture, le conseil général, le sous-préfet, le conseil d'arrondissement, les délégués sénatoriaux et la liste des membres de cette administration. L'auteur présente ensuite un tableau synoptique des communes de l'arrondissement, des hameaux, écarts, fermes, châteaux, etc., avec leur population, le nom des cantons, des anciens pays d'élection et des généralités, en janvier 1878. Il évoque ensuite le maire, ses fonctions et celles du conseil municipal ; les sapeurs-pompiers ; les chemins vicinaux ; l'assistance publique ; les bureaux de bienfaisance ; les sociétés de secours mutuel et de prévoyance ; les œuvres de bienfaisance ; la sûreté publique. Victor Molard présente l'imprimerie et la librairie, les sociétés diverses, le théâtre de Mantes ; la justice (le tribunal de première instance, les justices de paix, l'assistance judiciaire, les annonces judiciaires) ; les cultes, avec le culte catholique (l'évêque de Versailles, la paroisse Notre-Dame, et le tableau des annexes, chapelles et paroisses par canton ou doyenné) et le culte protestant ; les finances (la trésorerie générale, la recette particulière, les perceptions, les contributions directes et le cadastre, l'enregistrement, les domaines et le timbre, les contributions indirectes, l'octroi, les postes et télégraphes) ; les forêts, l'administration militaire. Il poursuit avec l'instruction publique, la météorologie, l'agriculture, le commerce et l'industrie, les poids et mesures, la police sanitaire et industrielle, les caisses d'épargne, de prévoyance et d'assurances, les foires et marchés, les ponts et chaussées, la navigation, la superficie et la population. Il présente de courtes notices sur les communes du canton de Mantes. L'ouvrage se termine avec la liste des maires, adjoints et conseillers municipaux par canton et commune, des commerçants et des industriels.

MONOGRAPHIES DES VILLES
ET VILLAGES DE FRANCE

UNE COLLECTION UNIQUE EN
FRANCE DE 3138 TITRES

37 TITRES SUR
LES YVELINES

Renseignements au
03 23 20 32 19

